



KPMG AUDIT ID
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Deloitte.

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92200 - Neuilly-sur-Seine
France

Carrefour Property Development S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur
la réduction de capital**

Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2012
Carrefour Property Development S.A.
66 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Ce rapport contient 3 pages



KPMG AUDIT ID
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France



Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92200 - Neuilly-sur-Seine
France

Carrefour Property Development S.A.

Siège social : 66 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Capital social : €5.312.836

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2012

Aux actionnaires,,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code du commerce en cas de réduction de capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital social, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code du commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par période de vingt-quatre mois, les actions achetées.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée générale approuve au préalable l'opération d'achat, pour votre société de ses propres actions

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 20 mars 2012

Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2012

KPMG Audit ID

Deloitte & Associés



Eric Ropert
Associé

Arnaud de Planta
Associé